

# Service Logement

Le service logement est à votre disposition pour vous conseiller, vous apporter une aide dans vos démarches et des renseignements dans le cadre de l'instruction de votre demande de logement social.



Pour toute demande de logement social, il faut vous munir, pour chacune des personnes vivant dans votre foyer :

- d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport pour les personnes majeures, livret de famille ou acte de naissance pour les personnes mineures, jugement de tutelle ou de curatelle s'il y a lieu) ou, si vous êtes étranger, du document attestant de la régularité de votre séjour en France. Pour réaliser la démarche entièrement en ligne, vous devez fournir des copies scannées de ces documents.
- de justificatif de revenus (avis d'imposition de l'avant-dernière année). Si ces documents n'ont pas été émis par l'État français, ils doivent être traduits en français et les revenus doivent être convertis en euros.

## Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager à Chanteloup-les-Vignes ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Brahim Zaidi. Chaque année, le Maire et ses adjoints vous reçoivent lors d'une cérémonie d'accueil destinée à mieux vous faire connaître la ville, ses projets et ses services.

Contact

### **Service Logement - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

6 place du Trident  
78570 Chanteloup-les-Vignes  
Tél. 01 39 74 20 16  
Fax : 01 39 74 42 47

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.  
Le vendredi de 8h30 à 12h.

Documents

[Demande de logement social](#)

Liens utiles

[Page Logement du site du conseil départemental](#)